

Géographie partie 2. Pourquoi et comment aménager le territoire ?

Fiche de révisions.

Contrôle n°1. Vocabulaire et Carte des régions.

- Apprendre la carte des régions métropolitaines et ultramarines de France (il faut savoir reconnaître les DROM et localiser sur une carte tous les DROM-COM).
- Apprendre les définitions des mots ci-dessous

COM (Collectivité d'Outre-Mer) : collectivités territoriales de la République française régies, depuis *la révision constitutionnelle du 28 mars 2003*, par l'article 74 de la Constitution (à savoir l'application du principe de l'exception législative dévolue à une institution compétente locale). L'administration des fonctions régaliennes (défense, police, justice, trésor) est assurée par l'État français. Ces territoires ont des statuts et une organisation interne très divers.

Continuité territoriale : principe visant à fournir les mêmes prestations et les mêmes services, notamment en matière d'aménagement, à tous les habitants d'un territoire.

Enclavement : c'est le fait de ne pas posséder de relations faciles avec l'extérieur.

Insularité : caractère d'île. L'insularité peut être une contrainte (éloignement au continent) et un atout (tourisme).

Interface : zone de contact entre deux espaces de nature différente, engendrant des échanges entre ces deux espaces.

Politique d'aménagement du territoire : ensemble de mesures pour organiser la répartition des hommes, des activités et des équipements sur un espace.

Prospective : ensemble de recherches concernant l'évolution future des sociétés et permettant de dégager des éléments de prévision.

RUP (Région UltraPériphérique) : Territoire marqué par un éloignement par rapport au continent européen et des difficultés économiques. Les RUP font l'objet d'aides spécifiques.

ZEE (Zone Economique Exclusive) : bande de mer ou d'océan sur laquelle un État riverain (parfois plusieurs États dans le cas d'accords de gestion partagée) dispose de l'exclusivité d'exploitation des ressources. Bande limitée par la ligne des 200 milles marins internationaux (370 km) à partir de la ligne de base. *Si le rivage le plus proche est à moins de 200 milles nautiques, on trace en principe la frontière à mi-distance des lignes de base des deux pays riverains.*

Contrôle n°2. Type brevet (développement construit + carte à compléter)

1) **Carte de la leçon 9 + carte page 333 du livre.** Vous devez savoir replacer, sur une carte de France :

- Paris, Lille, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Marseille, Nice, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes, le Havre.
- les grands axes de transport.
- les espaces très attractifs, les espaces dynamiques, les régions industrielles en reconversion, les espaces ruraux.
- les ports de Marseille, le Havre, Nantes-Saint Nazaire, Dunkerque.
- les aéroports
- les interfaces d'échanges transfrontaliers

2) Vous devez maîtriser les leçons 8 à 10 de géographie.

Géographie partie 2. Pourquoi et comment aménager le territoire ?

Fiche de révisions.

Contrôle n°1. Vocabulaire et Carte des régions.

- Apprendre la carte des régions métropolitaines et ultramarines de France (il faut savoir reconnaître les DROM et localiser sur une carte tous les DROM-COM).
- Apprendre les définitions des mots ci-dessous

COM (Collectivité d'Outre-Mer) : collectivités territoriales de la République française régies, depuis *la révision constitutionnelle du 28 mars 2003*, par l'article 74 de la Constitution (à savoir l'application du principe de l'exception législative dévolue à une institution compétente locale). L'administration des fonctions régaliennes (défense, police, justice, trésor) est assurée par l'État français. Ces territoires ont des statuts et une organisation interne très divers.

Continuité territoriale : principe visant à fournir les mêmes prestations et les mêmes services, notamment en matière d'aménagement, à tous les habitants d'un territoire.

Enclavement : c'est le fait de ne pas posséder de relations faciles avec l'extérieur.

Insularité : caractère d'île. L'insularité peut être une contrainte (éloignement au continent) et un atout (tourisme).

Interface : zone de contact entre deux espaces de nature différente, engendrant des échanges entre ces deux espaces.

Politique d'aménagement du territoire : ensemble de mesures pour organiser la répartition des hommes, des activités et des équipements sur un espace.

Prospective : ensemble de recherches concernant l'évolution future des sociétés et permettant de dégager des éléments de prévision.

RUP (Région UltraPériphérique) : Territoire marqué par un éloignement par rapport au continent européen et des difficultés économiques. Les RUP font l'objet d'aides spécifiques.

ZEE (Zone Economique Exclusive) : bande de mer ou d'océan sur laquelle un État riverain (parfois plusieurs États dans le cas d'accords de gestion partagée) dispose de l'exclusivité d'exploitation des ressources. Bande limitée par la ligne des 200 milles marins internationaux (370 km) à partir de la ligne de base. *Si le rivage le plus proche est à moins de 200 milles nautiques, on trace en principe la frontière à mi-distance des lignes de base des deux pays riverains.*

Contrôle n°2. Type brevet (développement construit + carte à compléter)

1) **Carte de la leçon 9 + carte page 333 du livre.** Vous devez savoir replacer, sur une carte de France :

- Paris, Lille, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Marseille, Nice, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes, le Havre.
- les grands axes de transport.
- les espaces très attractifs, les espaces dynamiques, les régions industrielles en reconversion, les espaces ruraux.
- les ports de Marseille, le Havre, Nantes-Saint Nazaire, Dunkerque.
- les aéroports
- les interfaces d'échanges transfrontaliers

2) **Vous devez maîtriser les leçons 8 à 10 de géographie.**